



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montesquieu-des-Albères

CONSEIL MUNICIPAL

**Les membres du Conseil municipal sont convoqués à la salle Jean Thubert
mardi 26 janvier 2021 à 19h00**

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, le public ne peut se rendre à la séance du conseil municipal en raison de l'interdiction générale de circulation sur le territoire national entre 18h00 et 6h00. La participation du public à la séance de l'organe délibérant d'une collectivité publique n'est pas un déplacement dérogatoire prévu par les lois et règlement.

ORDRE DU JOUR :

- 00) Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2020 et compte rendu des décisions du Maire.
- 01) Installation d'une nouvelle conseillère municipale.
- 02) Mise à jour de la délibération relative à la participation financière allouée à l'école Nicolas Mas pour les voyages scolaires.
- 03) Convention pour la mise à disposition d'un nouvel intervenant musique à l'école Nicolas Mas.
- 04) Conventions pour la mise à disposition de personnel entre la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) et la commune.
- 05) Renouvellement de la convention portant création d'un service commun SIG entre la CCACVI et la commune.
- 06) Convention de pâturage.
- 07) Convention de rétrocession des espaces communs du lotissement « Albera Lodge ».
- 08) Dénomination et numérotation de la voie du lotissement « Albera Lodge ».
- 09) Convention de rétrocession des espaces communs du lotissement « Sant Cristau ».
- 10) Questions diverses :
 - Projet maison partagée.
 - Projet circulation centre bourg.
 - Coût de construction de la mairie.
 - Coût annuel de l'ATSEM.

Montesquieu-des-Albères, le vendredi 22 janvier 2021.

Le Maire,
Huguette PONS

